EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 004-210402188-20260330-DE_010_2026-DE

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL
THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 30 mars 2026

Date de la convocation: 26/03/2026

Membres en exercice : 11	*trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD*
Présents : 9	**Présents :** Caroline CHAILLAN, Robert LIAUTAUD, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Aalin LALANNE, Paul OLIVER, Nathalie DESANGLOIS
Votants: 10	
Pour: 10	**Représentés:** Martine BONALD représentée par Eliane VERDINO
Contre: 0	**Excusés:**
Abstentions: 0	**Absents:** Jean-Louis SCHIELOTTO
	Secrétaire de séance: Patricia NAVARRETE

Objet: Désignation du représentant de communes forestières - DE_010_2026

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme suit les représentants des communes forestières

Représentant titulaire : LALANNE Alain

Représentant suppléant : OLIVER Paul

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Robert LIAUTAUD

MAIRIE DE THORAME-BASSE 04170 ALPES DE HAUTE-PROVENCE